

SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 18 septembre à 14h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'espace socioculturel de Chéroy, sur convocation en date du 11 septembre 2020 et sous la présidence de Christine AITA

Présents : David ROUSSEL, Dominique CASSET, Philippe DE NIJS, Christine AITA, Jean Jacques NOEL, Catherine PAPILLON, Claude CANET, Marie Josèphe RANAIVOSON, Brice CHARPENTIER, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Annie ROGER, Jacky GUYON Claude MAULOISE, Damien DELARUE, Louise CARTIER, Gilbert GREMY, Jean Luc ANDRIVOT, Jean François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean François ALLIOT, Pierre Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean Claude BERNARD.

Absents excusés : Bernard DESRUMAUX, Monique JARRY, Christelle NOLET, Gilles CARIOU, Etienne CHILOT, Jean Claude FOIN, Bruno CHEMIN, Jean Robert CHEVALLIER.

Absents représentés : Brigitte BERTEIGNE représentée par Patrick MOREL, Christine BUSSON représentée par Bruno COLIN

Secrétaire de séance : Gilbert GREMY

Nombre de délégués

En exercice : 37

Présents : 27

Absents : 10

Dont supplésés 2

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de séance du 04 septembre 2020
2. Elections des membres des différentes commissions thématiques
3. Commissions obligatoires
 - 3.1. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
 - 3.2. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public
4. Questions et informations diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Madame AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais.

Elle procède à l'appel et informe les délégués que la séance du comité est enregistrée.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu du Comité Syndical du 04 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS THEMATIQUES

La Présidente rappelle la liste des commissions thématiques et le fait que seuls les délégués syndicaux peuvent s'y inscrire dans la limite d'un délégué par commune et par commission soit un maximum de 22 membres par commission.

- La commission Alimentation en Eau Potable
- La commission COSEC
- La commission Finances
- La commission Procédures adaptées

La Présidente précise qu'il appartient au Comité Syndical de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les délégués syndicaux qui siègeront aux différentes commissions thématiques créées.

Délibération 2020-05-01

Décision du Comité syndical

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De proclamer :

- 1- David ROUSSEL (Brannay)
- 2- Philippe DE NIJS (Chéroy)
- 3- Christine AITA (Courtoin)
- 4- Jean-Jacques NOEL (Dolot)
- 5- Christelle NOLET (Domats)
- 6- Claude CANET (Egriselles le Bocage)
- 7- Bruno COLIN (Fouchères)
- 8- Nadia LEITUGA (Jouy)
- 9- Loïc BARRET (La Belliole)
- 10- Annie ROGER (Lixy)
- 11- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
- 12- Jacky GUYON (St Agnan)
- 13- Claude MAULOISE (St Valérien)
- 14- Louise CARTIER (Savigny sur Clairis)
- 15- Gilbert GREMY (Subligny)
- 16- Annie AMBERMONT (Vallery)
- 17- Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
- 18- Marcel MILACHON (Villebougis)

- 19- Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
- 20- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
- 21- Corinne PASQUIER (Villemathieu)

Pour faire partie de la commission Alimentation en eau Potable avec la Présidente du SIVOM du Gâtinais qui est Présidente de la commission.

De proclamer :

- 1- David ROUSSEL (Brannay)
- 2- Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
- 3- Christine AITA (Courtoin)
- 4- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
- 5- Catherine PAPILLON (Domats)
- 6- Brice CHARPENTIER (Egriselles le Bocage)
- 7- Christine BUSSON (Fouchères)
- 8- Laure RAVEREAU (Jouy)
- 9- Loïc BARRET (La Belliole)
- 10- Annie ROGER (Lixy)
- 11- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
- 12- Bruno CHEMIN (St Agnan)
- 13- Claude MAULOISE (St Valérien)
- 14- Louise CARTIER (Savigny sur Clairis)
- 15- Patrick PELISSIER (Villebougis)
- 16- Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
- 17- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
- 18- Corinne PASQUIER (Villemathieu)

Pour faire partie de la commission COSEC avec la Présidente du SIVOM du Gâtinais qui est Présidente de la commission.

De proclamer :

- 1- Dominique CASSET (Brannay)
- 2- Philippe DE NIJS (Chéroy)
- 3- Christine AITA (Courtoin)
- 4- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
- 5- Christelle NOLET (Domats)
- 6- Claude CANET (Egriselles le Bocage)
- 7- Christine BUSSON (Fouchères)
- 8- Nadia LEITUGA (Jouy)
- 9- Loïc BARRET (La Belliole)
- 10- Annie ROGER (Lixy)
- 11- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
- 12- Bruno CHEMIN (St Agnan)
- 13- Damien DELARUE (St Valérien)
- 14- Louise CARTIER (Savigny sur Clairis)
- 15- Marcel MILACHON (Villebougis)
- 16- Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)

- 17- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
- 18- Corinne PASQUIER (Villemathieu)

Pour faire partie de la commission Finances avec la Présidente du SIVOM du Gâtinais qui est Présidente de la commission.

De proclamer :

- 1- Dominique CASSET (Brannay)
- 2- Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
- 3- Christine AITA (Courtoin)
- 4- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
- 5- Christelle NOLET (Domats)
- 6- Claude CANET (Egriselles le Bocage)
- 7- Bruno COLIN (Fouchères)
- 8- Laure RAVEREAU (Jouy)
- 9- Loïc BARRET (La Belliole)
- 10- Annie ROGER (Lixy)
- 11- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
- 12- Bruno CHEMIN (St Agnan)
- 13- Damien DELARUE (St Valérien)
- 14- Louise CARTIER (Savigny sur Clairis)
- 15- Jean-Luc ANDRIVOT (Subligny)
- 16- Patrick PELISSIER (Villebougis)
- 17- Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
- 18- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
- 19- Corinne PASQUIER (Villemathieu)

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

3. COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Arrivées de M Foin Jean-Claude et de M Manfredini Stéfano (représentant Nolet Christelle) portant la composition de l'assemblée à :

Nombre de délégués

En exercice : 37

Présents : 28

Absents : 09

Dont suppléés 3

3.1. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La Présidente rappelle que la CAO est obligatoire dans le cadre des marchés formalisés.

Pour les EPCI, la CAO comprend :

- Un Président qui est l'« autorité habilitée à signer le marché »,
- 5 membres titulaires élus par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants élus par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'exception de son président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'assemblée délibérante.

La Présidente rappelle que cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, c'est-à-dire que le nombre d'élus sur chaque liste est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune d'elles.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, « sans panachage, ni vote préférentiel ».

La Présidente rappelle que, lors de la dernière séance du Comité Syndical, l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes pour la CAO comme suit :

- Les listes doivent être déposées ce jour auprès de la Présidente du SIVOM du Gâtinais en début de Comité Syndical sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes peuvent être déposées.
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.
- Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

Par ailleurs, la Présidente rappelle que l'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Cependant, « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures ;

Délibération 2020-05-02
Décision du Comité syndical

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE élus en tant que titulaires :

- Mme Corinne PASQUIER
- M Marcel MILACHON
- M Jean-François ALLIOT
- M Claude CANET
- M Bernard DESRUMAUX

DECLARE élus en tant que suppléants :

- Mme Louise CARTIER
- Mme Annie AMBERMONT
- Mme Christelle NOLET
- M Brice CHARPENTIER
- M Gilbert GREMY

Pour faire partie de la CAO avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le SIVOM (la Présidente du SIVOM) qui est Présidente de la CAO.

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

3.2. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le comité,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission pour les délégations de service public annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par la présidente du syndicat Madame Christine AITA ou son représentant et que le comité syndical doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui précise que, « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante ;

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures ;

DÉCIDE

1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° De proclamer élus membres titulaires

- Mme Corinne PASQUIER
- M Marcel MILACHON
- M Jean-François ALLIOT
- M Claude CANET
- M Bernard DESRUMAUX

élus membres suppléants

- Mme Louise CARTIER
- Mme Annie AMBERMONT
- Mme Christelle NOLET
- M Brice CHARPENTIER
- M Gilbert GREMY

Pour faire partie de la commission pour les délégations de service public avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le SIVOM (la Présidente du SIVOM) qui est Présidente de la commission pour les délégations de service public.

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance en rappelant que la prochaine réunion :

- Du Bureau Syndical se tiendra le 28 septembre 2020 à 16h30 à la salle des fêtes de Villeneuve la dondagne.
- De la commission eau potable se tiendra le 28 septembre 2020 à 14h00 à la salle des fêtes de Villeneuve la dondagne.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

2020-05-01	Désignation des membres des commissions thématiques
2020-05-02	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
2020-05-03	Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

2020-04-01	Organisation des commissions thématiques
2020-04-02	Création des commissions thématiques
2020-04-03	Commissions obligatoires : Commission de d'Appel d'Offres (CAO) : conditions de dépôts des listes de candidatures
2020-04-04	Commissions obligatoires : Commission de Délégation de Service public (DSP) : conditions de dépôts des listes de candidatures
2020-04-05	Représentants au sein d'organismes extérieurs : CNAS
2020-04-06	Représentants au sein d'organismes extérieurs : GIP-e-Bourgogne
2020-04-07	Fixation des indemnités des élus
2020-04-08	Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus
2020-04-09	Eau potable : décision modificative